



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SafeClean Plus Liquid

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION.

1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale: SafeClean Plus Liquid

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange: Nettoyant
Réservé aux utilisateurs professionnels.

Utilisations déconseillées : Aucune connue.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise:

Urnex Brands, LLC
755 Tri-State Parkway
Gurnee, IL 60031
United States
+1 (800) 837-8140
www.urnex.com

Distributeur:

Manitoulin Warehouse and Distribution
7035 Ordan Drive
L5T 1T1 Mississauga, Ontario
Canada
+1 (905) 283-1630
+1 (905) 565-0575

Personne à contacter:

Customer support

Courriel:

info@urnex.com

Fiche de données de sécurité rédigée le:

2024-05-09

Version de la fiche de données de sécurité:

3.0

Date de la précédente édition:

2024-02-23 (2.0)

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Infotrac +1 (352) 323-3500

Dans un cas d'urgence contacter 911

Alberta / Territoires du Nord-Ouest (PADIS): 1-800-332-1414

Colombie-Britannique (DPIC): 1-800-567-8911

Manitoba: 1-855-7POISON (1-855-776-4766)

Nouveau-Brunswick: 911

Nouvelle-Écosse / Île-du-Prince-Édouard (IWK): 1-800-565-8161

Ontario (CAO): 1-800-268-9017

Québec (CAPQ): 1-800-463-5060

Saskatchewan (PADIS): 1-866-454-1212

Yukon: (867) 393-8700



Conforme à Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

D'urgence, transport: Veuillez contacter CANUTEC au 1-888-CAN-UTEC (226-8832), 613-996-6666 ou *666 sur un téléphone cellulaire (24 h)
Voir la rubrique 4 concernant premiers secours.

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification selon le SIMDUT 2022.

2.1. ▼ Classification de la substance ou du mélange

Skin Corr. 1; H314, Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Eye Dam. 1; H318, Provoque de graves lésions des yeux.
STOT SE 3; H335, Peut irriter les voies respiratoires.

2.2. Éléments d'étiquetage

▼ Pictogramme(s) de danger:



▼ Mention d'avertissement:

Danger

▼ Mention(s) de danger:

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. (H314)
Peut irriter les voies respiratoires. (H335)

Conseil(s) de prudence:

Précautions:

-

▼ générales:

Ne pas respirer les vapeurs/brouillards. (P260)
Porter protection des yeux/des gants de protection/vêtements de protection. (P280)
EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. (P301+P330+P331)
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. (P303+P361+P353)
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. (P305+P351+P338)
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. (P310)

▼ Stockage:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. (P403+P233)

▼ Élimination:

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale (P501)

▼ Contient:

Acide citrique
Composés d'ammonium quaternaire, di-C8-



Conforme à Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

Autre étiquetage:

10-Alkyldiméthyl, chlorures

2.3. Autres dangers

Sans objet.

Autre:

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

3.2. ▼ Mélanges

Produit/composant	Identifiants	% w/w	Classification	Note
Acide citrique	N° CAS : 77-92-9	40-60%	Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335	
Chlorure d'aluminium hexahydraté	N° CAS : 7784-13-6	1-3%	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319	
Composés d'ammonium quaternaire, di-C8-10-Alkyldiméthyl, chlorures	N° CAS : 68424-95-3	<0.25%	Acute Tox. 3, H301 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318	[19]

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

Autres informations

[19] UVCB = substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SOINS

4.1. ▼ Description des premiers secours

Généralités:

Si la respiration est irrégulière, la somnolence, la perte de conscience ou des crampes : Appelez 911 et donnez le traitement immédiatement (premiers secours)

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu



Inhalation:

connaissance.

En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.

▼ *Contact cutané:*

Rincez la zone exposée à l'eau pendant une longue période - au moins 30 minutes. Il peut être nécessaire de rincer pendant plusieurs heures. Utilisez une température d'eau confortable (20-30 °C). Contactez le service antipoison/le médecin/l'hôpital pour obtenir des conseils supplémentaires sur le suivi et le traitement.

En cas d'irritation : rincez le produit. En cas d'irritation continue : Consultez un médecin.

▼ *Contact visuel:*

En cas de contact avec les yeux: Rincez aussitôt les yeux avec de grandes quantités d'eau (20-30 °C) pendant au moins 30 minutes et continuez jusqu'à ce que l'irritation cesse. Retirez les éventuelles lentilles de contact. Assurez-vous de bien rincer sous la paupière supérieure et sous la paupière inférieure. Faites aussitôt appel à un médecin. Consultez un médecin immédiatement et continuez de rincer pendant le trajet.

▼ *Ingestion:*

En cas d'ingestion, contactez immédiatement un médecin. Donnez au blessé de l'eau à boire si la personne est consciente. N'essayez JAMAIS de faire vomir à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que le vomi ne revienne pas dans la bouche et la gorge. Prévenez les chocs en gardant le blessé au chaud et au calme. Pratiquez la respiration artificielle si la respiration s'arrête. En cas d'évanouissement; mettez le blessé en position latérale de sécurité. Appelez une ambulance.

Brûlure:

Sans objet.

4.2. ▼ Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets néfastes sur les tissus : ce produit contient des substances ayant des propriétés corrosives sur la peau. L'inhalation de vapeurs ou d'aérosols peut produire des effets néfastes sur les poumons, irritations et brûlures dans les organes respiratoires ainsi que de la toux. Le contact cutané et le contact avec les yeux provoquent des effets irréversibles.

4.3. ▼ Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:
Consulter immédiatement un médecin.



Conforme à Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

5.2. ▼ Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau. Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de :

Les oxydes de carbone (CO / CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact. Voir la rubrique 1 concernant numéro d'appel d'urgence.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. ▼ Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évitez le contact direct avec le produit répandu.

Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés.

Évitez d'inhaler des vapeurs de produits répandus.

Les zones contaminées peuvent être glissantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc.

Tenir les personnes non autorisées éloignées du déversement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenez et collectez les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placez-les dans un récipient pour les éliminer conformément aux réglementations locales.

Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Évitez les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.

Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

RUBRIQUE 7: MANUTENTION ET STOCKAGE.

7.1. ▼ Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Évitez le contact direct avec le produit.

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de



Conforme à Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

travail.

Voir la rubrique «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Les compatibilités en matière de conditionnement: Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Température de stockage: Sec, frais et bien ventilé

Matières incompatibles: Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. ▼ Paramètres de contrôle

Le produit ne contient aucune substance énumérée dans une liste canadienne des substances avec une limite d'exposition en milieu de travail.

8.2. ▼ Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

Précautions générales: La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Scénarios d'exposition: Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

Limite d'exposition: Les utilisateurs professionnels sont concernés par la législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales auxquelles il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de travail indiquées ci-dessus.

Mesures techniques: La formation de vapeur doit être minimale et rester sous les valeurs limites actuelles (voir ci-dessus). Si l'aération n'est pas suffisante dans la pièce, l'installation d'un système local de ventilation est recommandée. Assurez-vous que les douches oculaires et les douches d'urgence sont clairement indiquées. S'assurer que les postes de rinçage oculaire et les douches de décontamination sont facilement accessibles. Suivez les précautions habituelles quand vous utilisez le produit. Évitez de respirer les vapeurs.

▼ *Mesures d'hygiène:*

A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Porter une attention particulière aux mains, aux avant-bras et au visage.

▼ *Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement:*

Assurez-vous que des matériaux de retenue se trouvent à proximité du poste de travail. Collectez les déperditions si possible au cours du travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle


▼ *Généralités:*

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Utilisez uniquement des équipements de protection portant un marquage de certification reconnu, par exemple le marquage UL.


Équipements respiratoires:

Type	Classe	Couleur	Normes	
Aucune protection respiratoire n'est requise en cas de ventilation adaptée				


Protection de la peau:

Recommandé	Type/Catégorie	Normes	
Utilisez des vêtements de travail spéciaux	-	-	

Protection des mains:

Matériel	Épaisseur minimum (mm)	Délai de rupture (min.)	Normes	
Gants de protection	-	-	EN374	

Protection des yeux:

Type	Normes	
Protection des yeux	EN166	

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique:

Liquide

Couleur:

Bleu



<i>Odeur:</i>	Caractéristique
<i>Seuil olfactif (ppm):</i>	Aucune information disponible
<i>pH:</i>	0.78
<i>pH en solution:</i>	2.4 (1%)
<i>Densité (g/cm³):</i>	-
<i>Densité relative:</i>	1,33
<i>Viscosité cinématique:</i>	Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.
<i>Caractéristiques des particules:</i>	Ne s'applique pas aux liquides.

Changement d'état

<i>Point de fusion (°C):</i>	Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.
<i>Point d'ébullition (°C):</i>	Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.
<i>Pression de vapeur:</i>	Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.
<i>Densité de vapeur:</i>	Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.
<i>Température de décomposition (°C):</i>	Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

<i>Point d'éclair (°C):</i>	Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.
<i>Inflammabilité (°C):</i>	Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.
<i>Température d'auto-inflammation (°C):</i>	Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.
<i>Limite d'explosivité (% v/v):</i>	Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

Solubilité

<i>Solubilité dans l'eau:</i>	Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.
<i>n-octanol/coefficient d'eau (LogKow):</i>	Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.
<i>Solubilité dans la graisse (g/L):</i>	Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

9.2. Autres informations

<i>D'autres paramètres physiques et chimiques:</i>	Aucune information disponible.
<i>Capacités oxydantes:</i>	Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.



RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4. Conditions à éviter

Aucune connue.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

10.6. ▼ Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut produire des vapeurs corrosives.

RUBRIQUE 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit/composant	Acide citrique
Méthode d'essai :	OCDE 401
Espèce :	Souris
Voie d'exposition :	Oral
Test :	DL50
Valeur :	5400 mg/kgbw

Produit/composant	Acide citrique
Méthode d'essai :	OCDE 401
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Oral
Test :	DL50
Valeur :	11700 mg/kgbw

Produit/composant	Acide citrique
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Dermique
Test :	DL50
Valeur :	>2000 mg/kgbw

Produit/composant	Chlorure d'aluminium hexahydraté
Méthode d'essai :	OCDE 401
Espèce :	Rat, femelle
Test :	DL50
Valeur :	3470 mg/kg

Produit/composant	Chlorure d'aluminium hexahydraté
Méthode d'essai :	OCDE 401
Espèce :	Rat, mâle



Conforme à Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

Test : DL50
Valeur : 3450 mg/kg

▼ Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit/composant Acide citrique
Méthode d'essai : OCDE 404
Espèce : Lapin
Valeur : Aucun effet nocif observé (Non irritant)

Produit/composant Chlorure d'aluminium hexahydraté
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

▼ Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit/composant Acide citrique
Méthode d'essai : OCDE 405
Espèce : Lapin
Valeur : Effets nocifs observés (Irritant)

Produit/composant Chlorure d'aluminium hexahydraté
Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit/composant Acide citrique
Méthode d'essai : OCDE 471
Espèce : S. typhimurium
Conclusion : Aucun effet nocif observé

Produit/composant Acide citrique
Méthode d'essai : OCDE 475
Espèce : Rat
Conclusion : Aucun effet nocif observé

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

▼ Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

▼ Effets sur le long terme

Effets néfastes sur les tissus : ce produit contient des substances ayant des propriétés corrosives sur la peau. L'inhalation de vapeurs ou d'aérosols peut produire des effets néfastes sur les poumons, irritations et brûlures dans les organes respiratoires ainsi que de la toux. Le contact cutané et le contact avec les yeux provoquent des effets irréversibles.

Autres informations



Conforme à Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

Aucune connue.

RUBRIQUE 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Produit/composant	Acide citrique
Méthode d'essai :	OCDE 203
Espèce :	Poisson, <i>Leuciscus idus</i>
Durée :	48 heures
Test :	CL50
Valeur :	440 mg/L

Produit/composant	Acide citrique
Espèce :	<i>Daphnia magna</i>
Durée :	24 heures
Test :	CL50
Valeur :	1535 mg/L

Produit/composant	Acide citrique
Espèce :	Algues, <i>Scenedesmus quadricauda</i>
Durée :	8 days
Test :	CSEO
Valeur :	425 mg/L

Produit/composant	Chlorure d'aluminium hexahydraté
Espèce :	Poisson, <i>Gambusia affinis</i>
Durée :	96 heures
Test :	CL50
Valeur :	27.1 mg/L

Produit/composant	Chlorure d'aluminium hexahydraté
Espèce :	Poisson, <i>Oncorhynchus mykiss</i>
Durée :	96 heures
Test :	CL50
Valeur :	36.6 mg/L

Produit/composant	Chlorure d'aluminium hexahydraté
Espèce :	Poisson, <i>Oncorhynchus mykiss</i>
Test :	CSEO
Valeur :	0.25 mg/L

Produit/composant	Chlorure d'aluminium hexahydraté
Espèce :	Daphnie, <i>Daphnia magna</i>
Durée :	48 heures
Test :	CE50
Valeur :	27.3 mg/L

Produit/composant	Chlorure d'aluminium hexahydraté
Espèce :	Daphnie, <i>Daphnia magna</i>
Durée :	21 jours
Test :	CSEO
Valeur :	0.8 mg/L



Conforme à Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

Produit/composant	Chlorure d'aluminium hexahydraté
Espèce :	Daphnie, Ceriodaphnia sp.
Durée :	48 heures
Test :	CE50
Valeur :	7.4 mg/L

Produit/composant	Chlorure d'aluminium hexahydraté
Espèce :	Bactéries
Durée :	14 jours
Test :	CL50
Valeur :	>1000 mg/L

Produit/composant	Chlorure d'aluminium hexahydraté
Espèce :	Bactéries
Test :	CSEO
Valeur :	100 mg/L

12.2. Persistance et dégradabilité

Produit/composant	Acide citrique
Valeur :	100%
Conclusion :	Biodégradabilité facile
Test :	OCDE 301 E

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune connue.

RUBRIQUE 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets




Aucun des composants n'est répertorié

Étiquetage spécifique

Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	14.1 ONU	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 PG*	14.5. Env**	Autres informations :
TDG	UN1760	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Composés d'ammonium quaternaire, di-C8-10-Alkyldiméthyl, chlorures)	Classe: 8 Étiquettes: 8 Code de classification: C9 	III	Non	Quantités limitées: 5 L Code de restriction en tunnels: (E) Voir ci-dessous pour plus d'informations.
IMDG	UN1760	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (Quaternary ammonium compounds, di-C8-10-alkyldimethyl, chlorides)	Classe: 8 Étiquettes: 8 Code de classification: C9 	III	Non	Quantités limitées: 5 L EmS: F-A S-B Voir ci-dessous pour plus d'informations.
IATA	UN1760	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (Quaternary ammonium compounds, di-C8-10-alkyldimethyl, chlorides)	Classe: 8 Étiquettes: 8 Code de classification: C9 	III	Non	Voir ci-dessous pour plus d'informations.

* Groupe d'emballage

** Dangers pour l'environnement

▼ **Autre**

TDG / Voir Annexe 1 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport. Voir partie 3, pour les instructions écrites concernant l'atténuation des dommages en cas d'incidents ou d'accidents pendant le transport.
IMDG / Voir section 3.2.1 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport.

IATA / Voir tableau 4.2 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport.

Le produit est concerné par les conventions sur les marchandises dangereuses.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement



Conforme à Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

15.2. Listes canadiennes

Liste intérieure / LES:

Acide citrique est répertorié
Composés d'ammonium quaternaire, di-C8-10-Alkyldiméthyl, chlorures est répertorié

15.4. ▼ Limites d'utilisation

Réservé aux utilisateurs professionnels.
Les jeunes de moins de 18 ans ne doivent pas être exposés au produit.

15.5. Demandes de formation spécifique

Pas d'exigences particulières.

Autre

Sans objet.

15.7. Évaluation de la sécurité chimique

Non

Sources

Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

▼ Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H301, Toxique en cas d'ingestion.
H314, Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315, Provoque une irritation cutanée.
H318, Provoque de graves lésions des yeux.
H319, Provoque une sévère irritation des yeux.
H335, Peut irriter les voies respiratoires.

Précisions sur les utilisations identifiées dont il est question dans la rubrique 1

Aucune connue.

Abréviations et acronymes

ANSI = L'American National Standards Institute
CAS = Numéro du Chemical Abstract Service
COV = Composés Organiques Volatils
DORS = Décrets, Ordonnances et Règlements Statutaires
DPNCA = Dangers physiques non classifiés ailleurs
DSNCA = Dangers pour la santé non classifiés ailleurs
ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
FBC = Facteur de Bioconcentration
IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)
IATA = Association Internationale du Transport Aérien
IMDG = Maritime international des marchandises dangereuses
LES = Liste extérieure des substances
LogKoe = Coefficient de partage octanol/eau
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
NU = Nations Unies
OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques
RRN = Numéro d'enregistrement REACH
SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).



Conforme à Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
SIMDUT = Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
STEL = Limite d'exposition de courte durée
TDG = Transport des Marchandises Dangereuses
TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée
TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique
TWA = Moyenne pondérée dans le temps
UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

Autre

La classification du mélange au regard des risques pour la santé est conforme aux méthodes de calcul fournies par le SIMDUT 2022.

▼ Homologué par

PurposeBuilt Brands Regulatory Team

▼ Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle.
Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Pays-langue : CA-fr